

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-350

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
		N° 2023-350

**Bilan d'étape de la concertation réglementaire et volontaire du projet métropolitain
des barrières et des boulevards et de son périmètre de prise en considération -
Approbation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération n°2019-395 du 5 juillet 2019, Bordeaux Métropole a ouvert une concertation préalable au projet métropolitain des barrières et des boulevards poursuivant quatre grands objectifs :

- Engager une mutation profonde de la pratique des boulevards, d'un espace routier à un espace urbain.
- Faire des barrières, rive gauche, les lieux majeurs de la revitalisation des boulevards.
- Développer un projet d'aménagement assurant un meilleur partage de l'espace public entre différents modes de déplacement.
- Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager des boulevards tout en renforçant leurs fonctions d'habitat, d'activités économiques, d'emplois et de loisirs.

Ces objectifs devaient concourir à la mise en œuvre future d'un projet d'aménagement comprenant notamment l'instauration d'un périmètre de prise en considération.

Ouverte à la veille d'une crise sanitaire et de changements de gouvernance de notre établissement, la concertation des boulevards et des barrières a maintenu ses intentions en adaptant le calendrier.

La présente délibération vise donc à approuver le bilan de la première étape de cette concertation (modalités de mise en œuvre et intégration de ses principaux enseignements) et la définition d'un périmètre de prise en considération selon l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme conformément au plan joint en annexes.

Ce périmètre permettra aux Maires concernés de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation d'occupation des sols concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de nos projets. Ce périmètre doit permettre à notre établissement d'avoir la capacité d'anticiper et de mettre en œuvre des projets d'aménagement en adéquation avec les objectifs que nous nous sommes fixés et le cas échéant de disposer d'un délai de mise en œuvre permettant d'engager une réflexion plus poussée. Le périmètre de prise en considération est un des éléments constitutifs du programme d'ensemble.

Contexte du projet

Pour engager la réflexion sur les boulevards, Bordeaux Métropole a soumis à la concertation un projet volontairement très ouvert afin que chacun puisse s'approprier les éléments de ce débat public. Des thèmes aussi divers que le partage de l'espace public, ses différents usages, l'économie, le commerce, l'emploi, les nouvelles constructions ou encore la culture et les loisirs ont pu être abordés. Le recueil des avis du public a permis la constitution d'un bilan d'étape, lui-même mobilisé dans la construction d'un document de référence (cf. BDS_BILAN_ETAPE_CONCERTATION_VD et document de référence) à l'été 2022.

Fort de ces éléments, le projet des boulevards et des barrières entre désormais dans une phase plus opérationnelle. L'enjeu pour Bordeaux Métropole est de parvenir, en moins d'une décennie, à apaiser et transformer durablement l'ambiance des boulevards en misant sur le confort, le design et la diversité des usages.

Pour relever ce défi, Bordeaux Métropole et les villes partenaires (Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Le Bouscat & Talence) misent sur la réalisation d'un projet urbain innovant, faisant la part belle aux expérimentations en particulier en matière d'espace public. Ainsi, à l'appui du bilan d'étape de la concertation préalable, des différentes études menées notamment en partenariat avec l'a-urba depuis 2015, des séries d'ateliers techniques associant services métropolitains, pôles territoriaux et communes, des échanges avec les élus, nous disposons désormais d'une feuille de route plus précise, d'un document de référence, d'un comité de pilotage et d'une méthode de travail qui définit les grands principes de ce projet d'ensemble (cf. annexe présentation du programme) :

- unissant rive droite et rive gauche,
- multithématique et dans l'épaisseur des quartiers (espace public, mobilités, habitat, économie, biodiversité, foncier etc.),
- articulant court, moyen et long terme.

L'ambition est désormais de développer un programme de type « Inventons le.s Boulevard.s du XXI^e siècle » autour de trois modalités d'action aux échelles et objectifs variés :

- des sites de projet supports d'aménagements provisoires, d'occupation temporaires et/ou de micro-aménagements potentiellement reproductibles pour tester,
- des interfaces pour accompagner ce qui est engagé,
- des séquences pour impulser, fabriquer, transformer.

Ces grands principes partagés nous permettent aujourd'hui de présenter en complément du bilan d'étape de la concertation, un périmètre de prise en considération devant jouer un rôle d'effet levier et de mise en visibilité du programme.

1. Bilan d'étape de la concertation : modalités, grandes étapes, principaux résultats

a. Rappel des dispositifs mis en œuvre selon les modalités de la concertation approuvées le 12 juillet 2019

Le public a été informé de l'ouverture de la concertation sous la forme d'un affichage à la Cité municipale pour Bordeaux Métropole ainsi que dans toutes les mairies des communes citées précédemment et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr) et d'une mesure de publicité par voie de presse.

Les dispositifs mis en place selon les modalités du 12 juillet 2019 ont été les suivants :

- Un dossier de la concertation ainsi qu'un registre numérique de recueil des avis ont été ouverts sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/les-boulevards-exprimez-vous>). Ce dossier a été complété au fur et à mesure de l'évolution de la concertation et des études complémentaires menées.
 - Des dossiers et registres papier ont été respectivement déposés : à l'hôtel de Métropole, dans les mairies de quartiers et à la Cité municipale de Bordeaux, ainsi que dans les mairies des communes du Bouscat, de Bègles et de Talence.
 - Une enquête a été diligentée par la Métropole et réalisée par l'agence d'urbanisme auprès des habitants et acteurs économiques riverains, ainsi qu'à tous les métropolitains grâce à une enquête en ligne, des enquêtes téléphoniques, ainsi que des groupes de travail thématiques et géographiques.
 - Une réunion publique réunissant plus de 400 personnes s'est tenue à l'automne 2019 pour lancer la démarche. Elle s'est suivie de plusieurs réunions et balades organisées dans les quartiers et communes concernés.
 - La réalisation d'études complémentaires sur les tracés urbains de la rive droite et des boulevards Alfred Daney et Brandenburg ont été produites par l'a-urba.
- Au regard du contexte, des premiers retours des citoyens et pour s'assurer de la bonne information du public, Bordeaux métropole a souhaité compléter ce dispositif par :
- la mise en place d'un comité de la concertation composé d'une trentaine de volontaires, (*ce comité*

créé en 2020 s'est réuni à plusieurs reprises dans le but d'élaborer un cahier de recommandations citoyennes annexé au présent bilan).

- une enquête auprès des jeunes publics des établissements scolaires situés à proximité des boulevards,
- une enquête avec des cartes postales préaffranchies à destination des automobilistes circulant sur les boulevards,
- plusieurs réunions réunissant les syndicats des professions libérales, des travailleurs et des établissements sociaux proches des boulevards.

L'ensemble des dispositifs est précisé dans le rapport annexé à la présente délibération.

De plus, Bordeaux Métropole a choisi volontairement d'associer deux garants à cette concertation. Sélectionnés par le Conseil de Développement Durable (C2D) de Bordeaux Métropole parmi ceux de la Commission nationale du débat public (CNDP), leur rôle est de garantir au public la qualité de la concertation, dans le respect des grands principes du débat public. Ces garants ont établi un premier bilan de la concertation publié le 1^{er} septembre 2022 sur le site de la participation

b. Les grandes phases de la première étape de concertation

Deux phases se sont succédé entre le 30 septembre 2019 et le 11 avril 2022.

- La première phase qui s'est déroulée du 30 septembre 2019 à l'été 2021 cherchait à faire émerger les points de vue des citoyens et des collectifs constitués (témoignages, usages, besoins, avis, perspectives...);
- La seconde phase, de l'automne 2021 à début 2022 a eu pour objectif de recueillir les avis et besoins des publics spécifiques (soit parce que absents des dispositifs habituels, soit parce que nécessitant une approche complémentaire). Elle a permis d'en faire la synthèse qui vous est présentée dans le bilan annexé à la présente délibération ainsi que de réfléchir à des aménagements expérimentaux pour préfigurer de nouveaux usages sur les boulevards.

c. Principaux résultats et enseignements de cette première étape de concertation

Bilan quantitatif :

- Le registre numérique ouvert sur le site de la participation de Bordeaux Métropole a recueilli 383 avis et 324 réactions au 11 avril 2022.
- Les registres papier mis à disposition dans les communes ont recueilli deux contributions.
- La réunion publique de lancement a réuni près de 400 participants.
- L'enquête en ligne de l'a'urba diligenté de janvier à avril 2020 a totalisé 1674 répondants.
- 12 groupes focus de 2h se sont tenus du 21 septembre au 14 octobre 2020 avec un total de 54 participants (18 femmes et 36 hommes).
- Les balades organisées dans les quartiers ont réuni 85 participants et les ateliers de proximité 170 personnes.
- Le comité de la concertation constitué de 30 inscrits volontaires s'est réuni à neuf reprises.
- Les ateliers des publics dits spécifiques entre avril et novembre 2021 ont réuni 48 participants.
- 165 entretiens ont été réalisés auprès de 311 élèves et étudiants interrogés dans 15 établissements du secondaire et du supérieur public et privé.
- 5000 cartes postales au format lettre T ont été distribuées auprès des automobilistes. 371 ont été reçues et intégrées au cahier de préconisations.

Malgré un contexte sanitaire peu propice aux échanges, cette concertation a néanmoins permis de récolter de nombreux avis auprès d'un large panel.

Bilan qualitatif :

Les principaux avis formulés sont issus de la concertation et ont été croisés avec les recommandations formulées par l'a-urba à travers ses études.

Le bilan annexé à la présente délibération présente en détail les résultats de cette concertation et en traduit les éléments suivants retenus par Bordeaux Métropole (cf. BDS_BILAN_ETAPE_CONCERTATION_VD)

- Environnement : le projet aura une ambition écologique forte et visera à renforcer la place de la nature en ville. L'enjeu est de participer à la réduction de la pollution sonore et aérienne et des îlots de chaleur urbains (*désimperméabilisation des sols, gestion intégrée des eaux de pluie, densification et diversification de la végétalisation, traitement du bruit ...*).
- Cadre de vie : le projet vise à gommer l'effet "frontière" des boulevards en facilitant les franchissements, en particulier au profit des modes actifs. Il se donne également pour objectif de renforcer la convivialité de l'espace public en s'insérant harmonieusement dans l'existant et en le valorisant (*végétation, commerces, services, patrimoine, etc.*).
- Mobilité : Bordeaux Métropole souhaite réaliser un projet innovant et expérimenter de nouveaux usages (*évolutivité et réversibilité de la voirie, covoiturage, réduction des vitesses, plans communaux de circulation d'accompagnement, bus express, confort des circulations et traversées piétonnes et cyclables, réorganisation et optimisation du stationnement ...*). L'objectif est de fluidifier les parcours et de réduire les conflits d'usages sans exclure la voiture. L'espace des boulevards sera donc réparti pour permettre la cohabitation des différents modes et réduire les conflits d'usages.
- Attractivité et mixité fonctionnelle : Bordeaux Métropole souhaite améliorer et renforcer l'attractivité commerciale et socio-culturelle des boulevards en particulier aux barrières et polarités émergentes. Une attention particulière sera portée pour sécuriser les usages nocturnes et valoriser cet espace la nuit sans impacter la trame noire, essentielle au développement de la biodiversité. Bordeaux Métropole souhaite mettre en place une stratégie foncière fine dans le territoire des boulevards, incluant l'instauration d'un périmètre de prise en considération et profiter de toutes les occasions de projets pour transformer les barrières et leurs quartiers.
- Stratégie d'aménagement : Bordeaux Métropole souhaite combiner une vision d'ensemble d'aménagement à long terme et la décliner à court et moyen termes en adoptant une stratégie selon trois modalités d'intervention :
 - des sites de projet, supports d'aménagements provisoires, d'occupation temporaires et/ou de micro-aménagements potentiellement reproductibles pour tester,
 - des interfaces pour accompagner ce qui est engagé,
 - des séquences pour impulser, fabriquer, transformer.

C'est la combinaison de ces objectifs et des solutions imaginées pour y répondre qui nous permettra de transformer considérablement l'ambiance des boulevards au cours de la décennie.

La concertation engagée en 2019 se poursuit aujourd'hui selon les mêmes modalités.

2. Le périmètre de prise en considération

a. Descriptif du périmètre

Le périmètre initial de la concertation reprenait le tracé des boulevards existants en rive gauche du pont Chaban Delmas au futur pont Simone Veil dans un faisceau de 200 mètres de part et d'autre ainsi que de la place Ravezies à l'extrémité des boulevards Alfred-Daney et Brandenburg, étendu à 500 mètres au niveau des dix principales barrières ou places qui ponctuent l'axe. Ce périmètre a été adapté et précisé au cours de la concertation. Il inclut désormais la rive droite formant ainsi une boucle passant par les ponts Jacques Chaban Delmas et Simone Veil.

Le long de cet axe de près de 19 km, cinq grandes séquences ont été identifiées. La séquence est par définition le support pour requalifier, programmer et transformer les boulevards. En agissant par grands morceaux, plutôt que d'un seul tenant, il s'agit d'inscrire le programme dans un processus ouvert et innovant, agile et évolutif et transversal. L'enjeu est bien de parvenir à faire émerger un projet unificateur en articulant à terme ces séquences et en travaillant dans l'épaisseur des quartiers par le traitement des liaisons/traversées intra-extra boulevard.

Ce plan des séquences (Cf. annexe – plan des séquences) est issu d'un travail visant à sortir d'une schématisation trop simplifiée de type corridor ou réduite à la voirie. Il s'est construit à partir d'une analyse plus fine des tissus en connexion avec le boulevard et les quartiers le structurant. C'est un périmètre de réflexion.

Par ailleurs, ce programme volontairement ambitieux aura à composer avec l'existant et à intervenir sur un territoire déjà urbanisé, avec des chantiers en cours en particulier sur les séquences Sud et

Est. Il est donc par nature partenarial et transversal.

Ce plan séquences doit aussi trouver les bonnes articulations avec les autres projets métropolitains en particulier en matière de mobilité (Schéma des transports, Bus express, téléphérique), des grandes opérations d'aménagement (Euratlantique, PRU Joliot Curie, Bassins à flot, Brazza) et la feuille de route de transition. Comme le programme des quais en son temps, celui des boulevards doit devenir un espace emblématique, une référence, pour l'ensemble des métropolitains.

Le périmètre de prise en considération s'appuie sur celui des séquences. Il se structure autour des 19 km de l'axe et met en relief ses rives immédiates à l'exception de celles déjà incluses dans des opérations urbaines récentes ou en cours.

b. Mesures de publicité et effets de la délibération

Le sursis à statuer ne peut être prononcé que si la décision de prise en considération a été publiée avant le dépôt de la demande d'autorisation. En vertu de l'article R.424-24 du Code de l'urbanisme, la décision de prise en considération de la mise à l'étude d'un projet de travaux publics ou d'une opération d'aménagement est affichée pendant un mois en mairie ou au siège de l'établissement public compétent en matière de Plan local d'urbanisme et, dans ce cas, dans les mairies des communes membres concernées. La mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté. La décision de prise en considération produit ainsi ses effets juridiques, dès l'exécution de l'ensemble de ces formalités ; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué. La décision de prise en considération cesse de produire effet si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, l'exécution des travaux publics ou la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée.

Lorsqu'une décision de surseoir à statuer est intervenue, les propriétaires des terrains auxquels a été opposé le refus d'autorisation de construire ou d'utiliser le sol peuvent mettre en demeure la collectivité ou le service public qui a pris l'initiative du projet de procéder à l'acquisition de leur terrain dans les conditions et délai mentionnés aux articles L.230-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 12 juillet 2019 ouvrant une concertation préalable pour le projet métropolitain des boulevards et des barrières et en fixant les modalités,

VU le bilan d'étape de la concertation,

VU les articles L103-2, 103-3, L424-1-2° et R. 424-24 du Code de l'urbanisme,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Plan local d'urbanisme en vigueur,

ENTENDU le rapport de présentation, les grands principes adoptés dans le document de référence et l'ensemble des études et travaux menés depuis 2015,

CONSIDERANT que la concertation s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme

CONSIDERANT que la démarche de concertation mise en œuvre a permis aux habitants et aux usagers du territoire concerné de s'exprimer et d'alimenter le projet métropolitain des boulevards et des barrières,

CONSIDERANT la nécessité d'instaurer un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur des demandes d'autorisation d'urbanisme susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du programme Inventons le Boulevard du XXI^e siècle,

DECIDE

Article 1 : de constater que la procédure de concertation s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L 103-2 du code de (urbanisme et selon les modalités définis par l'arrêté de conseil de métropole de juillet 2019.

Article 2 : d'arrêter le bilan d'étape de la concertation présenté dans le document ci-joint.

Article 3 : d'approuver l'instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L.424-1 2° du Code de l'urbanisme sur le territoire défini sur le plan annexé permettant d'opposer un sursis à statuer sur les communes de Bègles – Bordeaux – Cenon – Floirac - Le Bouscat - Talence — en faveur de l'aménagement des boulevards

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont notamment les procédures de publicité du présent acte et de mise à jour du Plan local d'urbanisme.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame LOUNICI, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur MORETTI, Madame PAVONE, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS